

# Bac Professionnel A.S.S.P.

## "Accompagnement, Soins et Services à la Personne"

Option "en structure"



*100 % de réussite  
depuis la première  
session en 2014 !*

### Profil et qualités requises

Cette formation correspond aux jeunes qui manifestent un *vif intérêt pour la relation d'aide à la personne*, ainsi qu'*un sens du contact et de la communication affirmé*, pour travailler en équipe auprès des différents publics.

Les qualités attendues :

- Altruisme
- Esprit d'équipe
- Assiduité
- Dynamisme
- Créativité
- Rigueur
- Application
- Organisation
- Bonne résistance physique et psychologique (*au cours des périodes de formation en milieu professionnel, l'élève devra effectuer des gestes de manutention de personnes ou de charges... mais aussi se confronter à la maladie, à la vieillesse et au handicap*).

### Organisation de la formation

Elle s'adresse à des élèves intéressé(e)s par une insertion professionnelle dans le secteur sanitaire et social. La durée de la formation est de 3 ans et comprend :

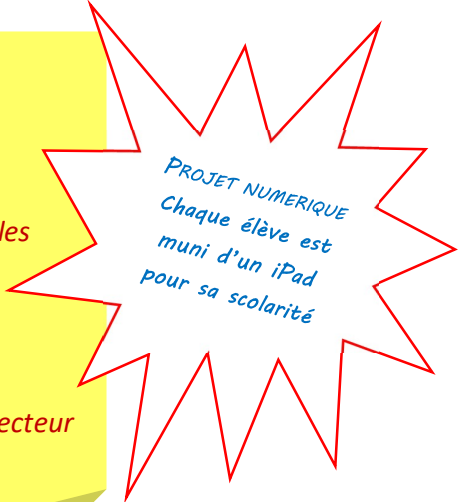
- **22 semaines de Périodes de Formation en Milieu Professionnel (P.F.M.P.)** dans des établissements sociaux, éducatifs et sanitaires, comme *les crèches, les écoles maternelles, les EHPAD, les établissements de santé, les structures d'accueil pour personnes handicapées*. Les élèves réalisent 6 semaines de PFMP en 2<sup>de</sup> et les 16 semaines restantes sont réparties entre les années de 1<sup>ère</sup> et de Terminale.
- **L'enseignement théorique** s'organise autour de deux domaines :

<u>L'enseignement général</u> (12h /semaine) :	<u>L'enseignement professionnel</u> (15h /semaine) ;
▪ Français	▪ Pôle 1 : Ergonomie-Soins / Biologie et microbiologie appliquées
▪ Histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)	▪ Pôle 2 : Sciences Médico-Sociales / Animation et éducation à la santé
▪ Mathématiques	▪ Pôle 3 : Services à l'utilisateur / Nutrition
▪ Sciences physiques et chimiques	▪ Prévention-Santé-Environnement
▪ Langue vivante (anglais)	▪ Economie-gestion
▪ EPS	
▪ Arts appliqués et culture artistique	

- Les lycéens bénéficient d'un module de « **Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation** » de 3h en 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> et de 3,5h en Terminale.
- **Un enseignement en co-intervention « enseignement professionnel et enseignement général »** est dispensé toutes les semaines.
- 2 heures hebdomadaires en première et terminale sont consacrées à la réalisation **d'un chef d'œuvre**
- Toutes les 2 semaines, les élèves sont entraînés à l'examen grâce à des **devoirs surveillés**.

### **Nos forces :**

- *Une pédagogie active et participative axée sur des situations professionnelles et des projets avec des partenaires extérieurs ;*
- *Une bienveillance dans le suivi scolaire valorisant la motivation et les points forts des jeunes ;*
- *Un accompagnement personnalisé dans le projet d'orientation professionnelle ;*
- *Une équipe enseignante comptant des anciens professionnels du secteur médico-social.*



PROJET NUMERIQUE  
Chaque élève est  
muni d'un iPad  
pour sa scolarité

## Conditions d'admission

**La classe de 2<sup>nde</sup> ASSP** accueille les collégiens issus de 3<sup>ème</sup> générale ou de 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers », ainsi que les lycéens de 2<sup>nde</sup> GT ou les élèves titulaires du CAP ATMFC souhaitant bénéficier de l'intégralité des 3 ans de formation du bac Pro ASSP.

**La classe de 1<sup>ère</sup> Professionnelle ASSP** est accessible à des lycéens issus de 2<sup>nde</sup> GT, ou bien de 2<sup>nde</sup> Bac Pro SAPAT ou ASSP d'un autre établissement, ou bien à des jeunes titulaires du CAP ATMFC OU AEPE

**La classe de Terminale professionnelle ASSP** peut être suivie par des jeunes issus de 1<sup>ère</sup> professionnelle ASSP :

- Soit en cursus initial
- Soit en apprentissage (*voir partie suivante*)

Quel que soit le choix du niveau, pour rejoindre la filière, il faut :

- Compléter le dossier de pré-inscription téléchargeable sur le site : [www.rodaf.fr](http://www.rodaf.fr)
- Satisfaire à un entretien avec le chef d'établissement après examen du dossier.

## Depuis la rentrée 2021 ! La terminale ASSP en APPRENTISSAGE

Pour les jeunes qui souhaitent consolider leur expérience professionnelle en intégrant le milieu professionnel, notre UFA propose des places en apprentissage pour le niveau de Terminale.

Le programme, établi sur une durée de 12 mois (du 1<sup>er</sup>/09 au 31/08), comprend : 2 jours de formation par semaine au lycée et le reste, vacances scolaires comprises, se déroule en milieu professionnel. **Le programme a été pensé pour favoriser la réussite du jeune dans ce parcours.**

### Bénéfices pour les apprentis :

- Une formation gratuite,
- Une rémunération,
- Une formation qui permet d'acquérir de l'expérience, de développer de l'autonomie et le sens des responsabilités qui faciliteront soit, son entrée dans le monde du travail, soit son futur parcours de formation

### Modalités d'inscription :

- Le jeune intéressé prend contact avec l'établissement ou complète la demande d'inscription via le formulaire en ligne sur le site internet. Il devra joindre à son dossier :
  - *La photocopie des bulletins de notes de la classe de 2<sup>nde</sup> et de 1<sup>ère</sup> ;*
  - *La photocopie du livret de suivi des PFMP concernant les quatre PFMP effectuées en 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup>.*
- Le jeune et son représentant légal seront reçus en entretien par le chef d'établissement (ou son représentant) et le responsable de l'UFA. Il s'agit de préciser le projet du jeune et de répondre aux questions relatives aux modalités de la formation en apprentissage. Au cours de cette rencontre, seront présentés : les objectifs de la formation, les compétences évaluées, la durée de la formation, les modalités de recherche de l'employeur, le suivi tout le long de l'année et les modalités d'examen.
- Après un délai de réflexion, le jeune confirme par écrit son souhait d'intégrer la formation en apprentissage à l'aide d'un document qui lui aura été remis lors de l'entretien préalable.
- La commission de recrutement, composée du chef d'établissement, du responsable de l'UFA et d'enseignants de la section, se réunira afin de valider la demande d'inscription ou de positionner le candidat sur une liste d'attente.
- Un exemplaire du document de demande d'inscription sera renvoyé au jeune avec la notification de la décision de la commission.

Pour vous inscrire, il faut :

- Compléter le dossier de pré-inscription téléchargeable sur le site : [www.rodaf.fr](http://www.rodaf.fr).

## Possibilités de poursuite d'études après le Bac Pro ASSP

### Après le bac pro ASSP, nos jeunes :

- poursuivent vers des **études courtes** pour préparer les Diplômes d'État d'*aide-soignant*, d'*auxiliaire de puériculture* ou d'*Accompagnant Éducatif et Social*. Les élèves titulaires du Bac pro ASSP peuvent prétendre à un allègement de ces 3 formations. Il est aussi possible d'entreprendre une formation de *moniteur-éducateur*.
- ou, s'orientent vers des **études supérieures**, comme :
  - Les BTS. Dans ce domaine de formation, deux spécialités de BTS existent : le *BTS ESF : "Économie Sociale Familiale"*, et le *BTS SP3S : "Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social"*.
  - *Les formations* en IFSI (*Diplôme d'État d'Infirmier*) ; ou en école de travail social (*Diplômes d'État d'Éducateur spécialisé, d'Éducateur de Jeunes Enfants*)